



## ADAPTER LE TRAVAIL D'ANIMATION AUX RYTHMES ET BESOINS DES JEUNES

### Le local d'animation de nuit Armstrong à Vénissieux

Nombreux sont les intervenants sociaux qui se posent la question d'une intervention de nuit auprès des jeunes dans les quartiers. Le local de nuit Armstrong à Vénissieux, dans l'agglomération lyonnaise, y répond ; des « équipements polyvalents jeunes » seront très certainement ouverts dans d'autres quartiers de la ville. Lakdar Marif, animateur du local de nuit, et Claude Laurent, coordonnateur de la prévention et de la sécurité à la ville de Vénissieux ont présenté leur expérience à des animateurs de prévention de la délinquance lors d'une rencontre du CR•DSU en mai 1998.

#### « En finir avec l'échec des locaux jeunes ».

À l'origine du projet de local de nuit Armstrong (LNA), la volonté de montrer aux jeunes que la réussite est possible, que les « locaux jeunes » ne sont pas voués à l'échec et à la fermeture, comme cela avait tendance à se produire dans le quartier ces dix dernières années. Il y avait aussi la demande d'habitants dont la tranquillité était troublée par des squats d'allées et des problèmes de délinquance. Si le projet d'animation de nuit a été porté dès 1994, sa concrétisation a pris un an et demi. L'animateur recruté en septembre 1996 a commencé par un travail de contact et de préfiguration. Cette phase « *rapide, concise et directive* » a permis d'informer les jeunes, de les intéresser au projet et à l'animateur de faire connaissance avec le contexte du quartier. Le local a ouvert un mois après.

#### « Produire de l'animation ».

Revendiquer la réussite c'était, pour C. Laurent, en finir avec cette idée qu'un local jeune ne pouvait fonctionner qu'en autogestion (principe qui a prévalu depuis le début des années 80), énoncer un cadre de fonctionnement et avoir recours à des animateurs professionnels (1).

Le rôle de l'équipe de professionnels serait avant tout de « *produire de l'animation* » ; de mener aussi des actions avec les autres intervenants sociaux,

collaboration partenariale cependant ponctuelle et limitée. « *Si les animateurs consacrent leur temps à l'insertion des jeunes, personne ne fera le travail d'animation ! On n'a pas non plus pour mission de surveiller le parking en face du local* ».

Le premier animateur recruté était un professionnel diplômé ; puis un jeune du quartier est venu en renfort, il sera formé aux métiers de l'animation par la suite.

Avec l'ouverture d'autres structures de ce type sur la commune, l'approche en binôme sera maintenue, accompagnée de formations. Les jeunes animateurs « en devenir » pourront passer d'un quartier à l'autre et ainsi sortir de leur quartier d'origine. C. Laurent fait d'ailleurs remarquer qu'il existe peu d'offres de travail dans l'animation. « *On assiste à la véritable perte d'un métier* ».

Jusqu'à aujourd'hui, les deux animateurs du LNA ont fait preuve d'un engagement personnel important. « *On ne calculait pas nos heures travaillées. Il s'agissait pour nous d'expérimenter notre intervention pour voir si elle portait ses fruits* ». Pour pouvoir pérenniser l'action, il semble maintenant nécessaire à tous, animateurs comme financeurs, de donner un cadre de travail plus rigoureux (calcul des horaires, récupérations...).

#### « Un fonctionnement ni expérimental, ni innovant ».

Les caractéristiques du local ? « *Être ouvert quand c'est fermé* » et devenir un équipement inter-générationnel permettant un brassage de population.

Le travail d'animation correspond alors aux rythmes et besoins des jeunes ; il se rapproche de ce qui était proposé dans les foyers des équipements socio-culturels des années 70 (jeux, presse, vidéo, sorties... ; ouverture à partir de 18 h, en soirée, les samedis, deux dimanches sur trois, fermeture le jeudi). « *Nous voulons créer un point d'ancrage dans le quartier qui nous permette d'être en contact avec les jeunes, de générer un respect mutuel puis de dégager une stratégie avec eux* ». Il y a aussi la

*Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive*



volonté de faire partir les jeunes, de les faire sortir du quartier pendant les vacances, ils participent alors au financement de leurs « projets vacances » (chantiers).

En contrepoint de la « tendance autogestionnaire », C. Laurent insiste sur le cadre éducatif : le règlement intérieur, par exemple, est élaboré avec les jeunes mais de façon directive par les animateurs en appui avec le comité de pilotage. En bref, le fonctionnement est « d'une extrême simplicité à l'exception des horaires ».

Dans le local, les animateurs sont chargés de donner « de bonnes références aux jeunes » et les problèmes potentiels de fonctionnement se régulent d'eux-mêmes (les grands frères font rentrer les plus jeunes après 20 h, par exemple). « On ne prend pas le temps de savoir pourquoi cela fonctionne bien, il faut que les choses avancent ».

Il y a bien eu des difficultés à surmonter, lors de l'incendie du local par exemple qui a entraîné une fermeture de quatre mois pendant lesquels l'équipe a continué d'être présente.

À propos de « l'intergénérationnel », les habitants du quartier d'abord indifférents à la création du local, ont ensuite formulé des demandes (ouverture le dimanche) ; certains groupes viennent peu à peu s'y réunir en dehors des heures d'ouverture aux jeunes.

*La création de l'animation de nuit dans le quartier des Minguettes et son développement à d'autres quartiers aura contribué à la réappropriation par la municipalité du secteur d'activité de la jeunesse et de la vie des quartiers, pour preuve, la création prochaine d'un service municipal chargé de la vie des quartiers.*

*Pour conclure sur les éléments de reproduction, on retiendra les réponses de C. Laurent : « Le point dur, c'est l'ouverture de nuit. ». Pourquoi ça marche ? « Parce que l'animateur a une approche positive, parce que le projet a d'abord été porté par des personnes entraînant ainsi l'engagement des institutions. Ce que nous faisons est très simple et n'a rien d'exemplaire, il suffit de le vouloir. »*

(1) Éléments pratiques. Deux instances : un comité de pilotage (ville, logeur, régie de quartier, État, éducateur de prévention spécialisée) et un conseil de gestion (des jeunes élus, animateurs et un représentant du comité de pilotage) chargé de la gestion du budget éducatif, transparence dans la gestion du local auprès des jeunes... (Le « conseil de maison » des MJC ?)

Budget : 400 KF dont 80 KF de budget éducatif (ville = 60 %, État = 30 %, logeur = 10 %). L'animateur est en CDD de 3 ans, cadre A.

---

**Mots clés :** Animation socioculturelle, animateur social, jeune, prévention de la délinquance, régulation sociale, équipement collectif, développement social des quartiers

**Contact :** Claude LAURENT, ville de Vénissieux - Tél. : 00 (33) (0)4 72 73 88 88 poste 8066

**Rédacteurs :** Françoise MALBOSC, CR•DSU et Fanny Douhard, ASDIC, 1998/05

**Producteur :** CR•DSU - 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon cédex 08 - Tél. : 00 (33) (0)4 78 77 01 43  
Fax : 00 (33) (0)4 78 77 51 79

---

*Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive*

**CENTRE DERESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL & URBAIN**  
4, rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cédex 08 - Tél. 04 78 77 01 43 Fax. 04 78 77 51 79 - crdsu@crdsu.org